

Conditions Générales de vente

Prestations de Services (applicables au 1 mars 2017)

Article 1 - Objet

Les conditions générales de vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la Société "At Home", Entreprise Individuelle, ayant pour représentante légale Frédérique Bernard et de son "Client" dans le cadre de missions externalisées de secrétariat, d'assistantat administratif, d'assistance commerciale et de tous travaux de rédaction et de communication.

Article 2 - Application

Toute commande implique, pour devenir ferme et définitive, l'adhésion entière et sans réserve du "Client" aux présentes "CGV", qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées.
Aucune condition particulière ou générale d'achat ne peut, sauf accord express et écrit des deux parties, prévaloir sur les présentes "CGV".

Article 3 - Engagement

La Société "At Home" engage son savoir-faire et son professionnalisme à la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées, ainsi qu'à respecter les délais convenus avec le "Client" lors de la prise de commande.

Article 4 - Lieu et durée d'intervention

Les prestations sont réalisées dans les locaux de la société "At-Home" en télétravail ou dans ceux du "Client" après accord entre les deux parties. Aucun minimum d'heure n'est imposé. Toutefois, pour toute prestation sur site, il est préférable de prévoir un minimum de trois heures consécutives.

Article 5 - Devis et validité des commandes

Toute demande de prestation adressée à "At-Home" donne lieu à l'établissement d'un devis personnalisé, gratuit et sans engagement et/ou d'un contrat de prestations.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le "Client" doit retourner à "At-Home", le devis et/ou le contrat de prestations, daté, signé et portant le mention "Bon pour accord" qui implique l'acceptation des présentes CGV.

Pour toute commande supérieure ou égale à 500 €, un acompte de 30% du montant total des prestations sera demandé. Le solde sera à régler à la réception de la facture.

Article 6 - Délais de livraison

6.1 - Début des travaux

La réalisation des prestations débute dès signature des devis, contrat et acceptation des présentes CGV, et dès lors que l'acompte de 30% a été versé.

Les prestations soumises à l'établissement d'un contrat de prestation, peuvent, pour des raisons de délais, et après accord entre les deux parties, débiter en amont de la signature. Dans ce cas, à défaut de réception du contrat accepté dans un délai de 15 jours, "At-Home" se réserve le droit d'interrompre sa prestation.

6.2 - Délais

Les délais de livraisons sont donnés à titre indicatif, "At-Home" s'engage à les respecter mais leur dépassement ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande ou à bénéficier de dommage et intérêts au profit du contactant. Tout dépassement de délais dû à des modifications demandées par le "Client" en dehors de la prestation prévue sur le devis entraînera une facturation supplémentaire à la charge du "Client".

Article 7 - Transmission des données

Le "Client" s'engage à fournir à "At-Home" tous les éléments nécessaires à la réalisation de la mission, toute omission de la part du "Client" pourra entraîner une révision de la date de livraison des prestations, voire une annulation de la commande.

Le "Client" peut, à sa convenance, transmettre ses données :

- Par courriel : frederique_bernard@outlook.fr
- Par Dropbox (espace privé pour chaque client)
- Par téléphone : 06 98 16 42 19
- Par voie postale : At-Home - 150 rue du vieux château - 60520 LA Chapelle en serval

Article 8 - Tarifs

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande par le "Client". Les prix peuvent être calculés à la tâche ou à l'heure. Ils sont libellés en euros et ne sont pas soumis à la TVA, conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts.

Dans le cas où "At-Home" devrait être assujettie à la TVA, le taux de TVA applicable serait automatiquement appliqué au "Client" et par voie de conséquence, le prix sera majoré du taux de TVA

Les tarifs sont révisés au 1er janvier de chaque année.

Article 9 - Majorations et frais supplémentaires

Toute prestation réalisée en urgence à la demande du "Client" sera majorée comme suit :

- Service rapide sous 24 heures + 25 %
- Service rapide sous 8 heures et le samedi + 35 %
- Le dimanche et jour férié + 50 %
- Sur site : majorée des frais de déplacement au-delà de 15 km selon le barème fiscal de référence.

Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter au devis accepté par le "Client" :

- Fournitures spécifiques à la réalisation des prestations
- Frais d'affranchissement au tarif en vigueur de La Poste
- Frais de livraisons des prestations
- Frais de sauvegarde de documents : CD, DVD, clé USB

Article 10 - Droit de rétractation et annulation

Le "Client" dispose d'un délai de sept jours ouvrables à compter de la date de signature du devis et uniquement si il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieur à ce délai. Il ne sera alors facturé aucun frais au "Client". Cependant, si un acompte a été versé, il ne pourra pas être remboursé.

Toute annulation devra être soumise à "At-Home" par écrit. En cas d'annulation par le "Client" d'une commande en cours de réalisation, qu'elle qu'en soit la cause, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée. Par voie de conséquence, le document réalisé en totalité ou en partie par "At-Home" et pour lequel le "Client" a usé de son droit de rétractation devient, de fait, la propriété d'"At-Home" et est soumis au droit en vigueur en matière de propriété intellectuelle.

Article 11 – Paiement

11.1 Facture

"At-Home" établit une facture à chaque fin d'intervention ponctuelle, ou à chaque fin de mois pour les interventions permanentes ou nécessitant plusieurs mois.

11.2 Modalités de paiement

Sauf mention contraire sur le devis préalablement établi, le règlement des prestations s'effectue au comptant à réception de la facture.

11.3 Moyen de paiement

Le paiement de la facture peut être effectué :

- par virement,
- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Frédérique Bernard
- en espèces

11.4 Pénalités de retard

Toute somme non-payée à l'échéance entraînera :

- Le paiement d'indemnités de retard au taux d'intérêt légal, conformément à la réglementation en vigueur. Ces indemnités courront jusqu'à l'encaissement des sommes dues.
- La suspension ou l'annulation de toute commande ou contrat en cours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

Article 12 – Confidentialité

"At-Home" s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concepts dont elle pourrait avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés.

La responsabilité de "At-Home" ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par internet. Par conséquent, il appartient au "Client", lors de la commande, d'informer "At-Home" des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

De convention expresse, les résultats de la mission sont en la pleine maîtrise du "Client" à compter du paiement intégral de la prestation. "At-Home" s'interdisant de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière que ce soit, sauf obtention préalable de l'autorisation du "Client"

Article 13 - Loi informatique et liberté

Conformément à l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le "Client" dispose d'un droit de rectification, de modification et de suppression des données qu'il aura communiqué à "At-Home"

Article 14 - Responsabilité

"At-Home" s'engage, à titre d'obligation de moyens, à exécuter ses prestations avec tout le soin d'usage dans sa profession et à utiliser les règles de l'art du moment.

"At-Home" met en œuvre tous les moyens nécessaires mis à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui sont confiés par le "Client" pour la réalisation de la prestation commandée. Toutefois, compte tenu des risques de dommage ou de détérioration encourus par ce type de support, il appartient au "Client" de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance, qui décharge en conséquence "At-Home" de toute responsabilité.

A compter de la remise des documents livrés par "At-Home", le "Client" est responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui y est présenté, notamment en ce qui concerne les éventuels droits et copyright. Il décharge en conséquence "At-Home" de toute responsabilité et la garantie contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre, du fait d'une quelconque utilisation frauduleuse ou en raison de toute perte de bénéfices ou trouble commercial.

Article 15 - Cas de force majeure

La responsabilité de "At-Home" ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations découle d'un cas de force majeure. Celle-ci s'entend de tout événement imprévisible, en dehors de la volonté des parties (art.1148 du Code Civil).

Article 16 - Droit applicable et juridiction compétence

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV est soumis au droit français. A défaut de résolution à l'amiable, le litige sera porté devant le tribunal de Commerce de Compiègne.

Les Conditions Générales de Vente pouvant être modifiables à tout moment, seule la date du devis signé sera admise pour l'application des présentes.

Date de mise à jour : 1^{er} mars 2017